

CONDITIONS RELATIVES

Bourse de l'exonération partielle des droits de scolarité – 1^{er} cycle

OBJECTIF DU FONDS

L'objectif du fonds est de fournir de l'aide financière aux étudiants et étudiantes internationaux francophones admis au trimestre d'automne 2021 ou après à un programme d'études de premier cycle, et d'encourager la poursuite des études en français ou au Régime d'immersion en français au sein d'un programme approuvé à l'Université d'Ottawa.

DÉTAILS DE LA BOURSE

Critères d'admissibilité

Pour y être admissible, vous devez :

1. être une étudiante ou un étudiant international qui détient un permis d'études valide;
2. être nouvellement admise ou admis au trimestre d'automne 2021 ou après, dans un programme approuvé en français ou immersion française à l'Université d'Ottawa;
3. être inscrite ou inscrit à temps plein(1); et
4. suivre, chaque trimestre, au moins 3 cours(2) (9 crédits) donnés en français(3).

CRITÈRES DE RENOUVELLEMENT

Cette bourse peut être renouvelée jusqu'à un maximum de 12 versements si les critères suivants sont remplis :

- demeurer inscrit à temps plein(1) dans un programme de premier cycle à l'Université d'Ottawa ; et
- suivre, chaque trimestre, au moins 3 cours(2) (9 crédits) donnés en français(3)

CRITÈRES POUR LE TRIMESTRE DE PRINTEMPS-ÉTÉ

1. Les étudiants inscrits à **temps complet** lors du trimestre de printemps-été recevront la pleine valeur de leur bourse, à condition de satisfaire tous les critères de renouvellement.
2. Cette bourse peut aussi être renouvelée à 50% de sa valeur originale lors d'un trimestre à **temps partiel** de printemps-été si les critères suivants sont remplis :
 - s'inscrire à temps partiel lors du trimestre de printemps-été avec au moins 6 crédits (2 cours); et
 - suivre au moins 2 cours(2) (6 crédits) donnés en français(3).

Un renouvellement à 50% comptera comme un plein versement envers le total de 12 versements possibles.

(1) L'interruption temporaire de vos études ou une inscription à temps partiel ou à titre d'étudiant spécial annulera votre bourse pour le trimestre.

(2) Certaines exceptions peuvent être faites pour les étudiants qui participent à un échange international ou qui sont inscrits dans un programme dont la structure ne leur permet pas de suivre le nombre de crédits en français requis.

(3) Seules les cotes de cours dont le deuxième chiffre est 5, 6, 7, 8, 9 ou 0 (p. ex. ADM1700) seront prises en compte dans le calcul du nombre de crédits en français.

NOTE

- Les étudiantes et les étudiants inscrits à des cours ESL (anglais langue seconde) ou FSL (français langue seconde) pendant leur premier trimestre d'études seront admissibles à recevoir cette bourse une fois inscrits aux cours de leur programme d'études.
- Les étudiantes et les étudiants en stage coop ne sont pas admissibles à cette bourse lors de leur stage
- Les étudiantes et les étudiants inscrits en tant qu'étudiants spéciaux ne sont pas admissibles à cette bourse
- Les règlements scolaires de l'Université d'Ottawa stipulent qu'une inscription à temps plein est défini comme étant une inscription à au moins 12 crédits durant un trimestre. Les étudiants en fin de programme, inscrits à temps partiel parce qu'il leur reste moins de 12 crédits pour terminer leur programme d'études, ne sont pas admissibles à cette bourse
- Les deux programmes suivants ne sont pas admissibles à cette bourse:
 - Sciences intégrées des aliments à la Faculté des sciences de la santé
 - Programme MD à la Faculté de médecine

Valeur de la bourse :

Faculté	Programme d'études	Valeur de la bourse
Faculté des arts Faculté des sciences sociales Faculté des sciences de la santé Faculté d'éducation Faculté de médecine	Tous les programmes	13 500\$ par trimestre admissible
Faculté de génie	Tous les programmes	19 000\$ par trimestre admissible
Faculté des sciences	Biotechnologie, Physique/Génie électrique	19 000\$ par trimestre admissible
	Autres programmes	13 500\$ par trimestre admissible
École de gestion Telfer	Tous les programmes	17 000\$ par trimestre admissible
Faculté de droit – Section de droit civil	Tous les programmes	13 500\$ par trimestre admissible

Faculté de droit	Programme national	21 000\$ par trimestre admissible
Faculté de droit – Section de common law	Tous les programmes	21 000\$ par trimestre admissible

Nombre de bourses : Illimité
Fréquence d'attribution: Annuelle, jusqu'à un maximum de 12 versements
Programme ou cycle d'études : Premier cycle
Renouvelable : Oui, si vous respectez les conditions de renouvellement
Responsable des demandes : Service de l'aide financière et des bourses
Date limite pour présenter une demande: Offre automatique

DEMANDE

Aucune demande n'est requise. Cette bourse est offerte automatiquement aux étudiants et étudiantes qui demandent l'admission à un programme en français ou au Régime d'immersion en français à l'Université d'Ottawa.